

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'ANTICOSTI, TENUE À LA SALLE DE CONFÉRENCE DE L'HÔTEL DE VILLE DE PORT-MENIER, LE LUNDI 2 OCTOBRE 2017 À 19 H.

Sont présents :	M. John Pineault	Maire
	M. Michel Charlebois	Conseiller no. 2
	Mme Shawna Doucet	Conseillère no. 3
	Mme Hélène Boulanger	Conseillère no. 4
	M. Frédérick Lee	Directeur général et secrétaire-trésorier

**Point 1. Ouverture de la séance**

Constat du quorum et ouverture de la séance

À 19 h, le maire souhaite la bienvenue et le quorum est constaté conformément à l'article 147 du Code municipal. Le maire ouvre la séance.

**Point 2. Résolution # 17-10-140**

Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Frédérick Lee, secrétaire-trésorier, fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Shawna Doucet, appuyé par M. Michel Charlebois et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour.

**Point 3. Résolution # 17-10-141**

Lecture et adoption des procès-verbaux du 11 septembre 2017 et du 14 septembre 2017

Il est proposé par M. Michel Charlebois, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 septembre 2017 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 14 septembre 2017.

**Point 4.**

Lecture du résumé de la correspondance et dépôt de documents

**Jeunesse, J'écoute :** Demande de soutien financier à l'organisme.

**Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire :** Accuse réception de notre demande d'aide financière dans le cadre du programme Fonds d'appui au rayonnement des régions.

**Corporation de l'industrie touristique du Québec :** Résultat de classification de l'Auberge Pointe-Ouest, soit 2 étoiles.

**Commission scolaire du Littoral :** Facture intérimaire pour le projet conjoint de réfection du centre communautaire (*voir résolution 15-04-048*).

**Point 5. Résolution # 17-10-142**

Rapport du trésorier

Le trésorier résume le rapport budgétaire au 30 septembre 2017.

Il est proposé par M. Michel Charlebois, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport du trésorier pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2017.

**Point 6. Résolution # 17-10-143**

Approbation des comptes à payer

Il est proposé par Mme Shawna Doucet, appuyé par M. Michel Charlebois et résolu à l'unanimité d'approuver le bordereau des comptes à payer 17-09 au montant de 31 046.67 \$.

**Point 7. Résolution # 17-10-144**

Approbation de la liste des comptes payés (incompressibles)

Il est proposé par M. Michel Charlebois, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité d'approuver globalement le bordereau des comptes payés 17-09.1 totalisant une somme de 67 865.97 \$. Ce bordereau couvre la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2017.

**Point 8.**

Rapport des conseillers

**M. John Pineault, maire :** Il a participé au congrès de la FQM la semaine dernière à Québec. Ce fut tranquille car nous sommes dans une année électorale. Il a aussi profité de sa sortie pour rencontrer Mme De Mendonça à la Commission scolaire du Littoral à Sept-Îles et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

**M. Michel Charlebois, conseiller no. 2 :** Il a mis beaucoup de temps dans le dossier des matières résiduelles.

**Mme Shawna Doucet, conseillère no. 3 :** Débute un projet de promenade au quai.

**Point 9. Résolution # 17-10-145**

Adoption du premier projet du règlement R133-09-17 modifiant le règlement R129-09-16 concernant les dépenses des membres du conseil faites dans l'exercice de leurs fonctions

**ATTENDU QU'**une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

**ATTENDU QUE** tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

**ATTENDU QUE** le directeur général mentionne l'objet et la portée de ce projet de règlement;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M. Michel Charlebois, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement R 133-09-17 modifiant le règlement R 129-09-16 concernant les dépenses des membres du conseil faites dans l'exercice de leurs fonctions.

**Point 10. Résolution # 17-10-146**

Travaux correcteurs – Réfection des maisons de la Pointe-Ouest et du centre communautaire

**ATTENDU** le fonds des travaux correcteurs, créé par Hydro-Québec et la M.R.C. de Minganie dans le cadre du projet hydroélectrique de la rivière Romaine, dans lequel 150 000 \$ est réservé pour la Municipalité de L'Île-d'Anticosti;

**ATTENDU QUE** les maisons de la Pointe-Ouest nécessitent des travaux de réfection afin de mieux les préserver;

**ATTENDU QUE** la location de ces maisons permet d'augmenter la capacité d'accueil de notre communauté;

**ATTENDU QUE** la gestion de la location de ces maisons en auberge de jeunesse crée un emploi à temps plein durant la saison estivale ce qui permet de développer le territoire;

**ATTENDU QUE** la présence de touristes dans le secteur ouest de l'île d'Anticosti permet de faire connaître et de mettre en valeur l'environnement;

**ATTENDU QUE** le centre communautaire est une infrastructure essentielle pour le bien-être de la population et au maintien démographique;

**ATTENDU QUE** le centre communautaire nécessitait des travaux de réfection de son recouvrement extérieur, de son toit et de ses fenêtres afin de continuer à desservir la population;

**ATTENDU QUE** les coûts des travaux du centre communautaire ont été répartis entre la Commission scolaire (30 %) et la Municipalité (70 %);

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Mme Shawna Doucet, appuyé par M. Michel Charlebois et résolu à l'unanimité de demander à la M.R.C. de Minganie la totalité de la somme de 150 000 \$ dédié à la Municipalité de L'Île-d'Anticosti dans le cadre du fonds de travaux correcteurs du projet de La Romaine et que la somme soit répartie en fonction des deux projets suivants :

Réfection du site de la Pointe-Ouest	49 998.05 \$
Réfection du centre communautaire	100 001.95 \$

**Point 11. Résolution # 17-10-147**

Avis de motion pour adoption du règlement R 135-10-17 concernant le stationnement hivernal dans les rues de Port-Menier

Il est donné par Mme Shawna Doucet qu'à une réunion ultérieure sera adopté le règlement R 135-10-17 concernant le stationnement hivernal dans les rues de Port-Menier

**Point 12. Résolution # 17-10-148**

Païement de la facture 689-00255 de la Commission scolaire du Littoral

**ATTENDU** la résolution # 15-04-048 prise par la Municipalité de L'Île-d'Anticosti à l'effet que cette dernière s'engageait à participer à 70% des coûts de rénovation extérieur du centre communautaire en collaboration avec la Commission scolaire du Littoral ;

**ATTENDU QUE** les travaux sont complétés à plus de 90 % ;

**ATTENDU** la réception de la facture 689-00255 au montant de 338 893,00\$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Michel Charlebois, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité de payer la facture 689-00255 au montant de 338 893,00 \$ auprès de la Commission scolaire du Littoral.

**Point 13.**

Varia

**Résolution # 17-10-149**

Transfert budgétaire

**ATTENDU** la possibilité que les élus municipaux soient nommés par acclamation et que la tenue d'élection ne soit pas nécessaire;

**ATTENDU QUE** le budget contient des sommes allouées à la tenue d'une élection;

**ATTENDU** le passage des Frères d'armes dans la région en novembre prochain et qu'ils ont été très apprécié de la population lors de leur visite à Port-Menier en juillet dernier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Shawna Doucet, appuyé par M. Michel Charlebois et résolu à l'unanimité de prendre la totalité des sommes budgétés à la section élection pour les transférer dans le compte pour les spectacles.

**Résolution # 17-10-150**

Déplacement de la séance ordinaire du 20 novembre au 6 novembre 2017

**ATTENDU QU'**il n'y aura pas d'élection suite à la nomination par acclamation des membres du conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Shawna Doucet, appuyé par M. Michel Charlebois et résolu à l'unanimité de :

**QUE** la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti prévue le 20 novembre 2017 à 19 h soit avancée au 6 novembre 2017 à 19 h au lieu habituel.

**Point 14.**

Période de questions

Conformément à l'article 150 du Code municipal, le conseil met à la disposition des citoyens présents une période de questions.

Une personne est présente.

**Point 15. Résolution # 17-10-151**

Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Michel Charlebois, appuyé par Mme Shawna Doucet et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée à 19 h 34.

*Le maire reconnaît, en signant le présent procès-verbal, avoir signé toutes les résolutions s'y retrouvant.*